Soyez précis et concis.

Renseignez les coordonnées des éventuels blessés et témoins

Vérifiez que le deuxième conducteur a lui aussi renseigné les zones :

- Preneur d'assurance / assuré (qui est le souscripteur du contrat Automobile)
- Véhicule
- Société d'assurance
- Conducteur

Vous pouvez renseigner à l'avance ces parties, pour vous concentrer sur la description exacte des circonstances de l'accident.

Tracez une croix à l'emplacement précis du choc et listez les dégâts apparents.

En cas d'absence de dégâts apparents, vous pouvez mentionner « sous réserve d'expertise ».

Complétez les circonstances de l'accident ou mentionnez votre désaccord avec les déclarations du second conducteur.

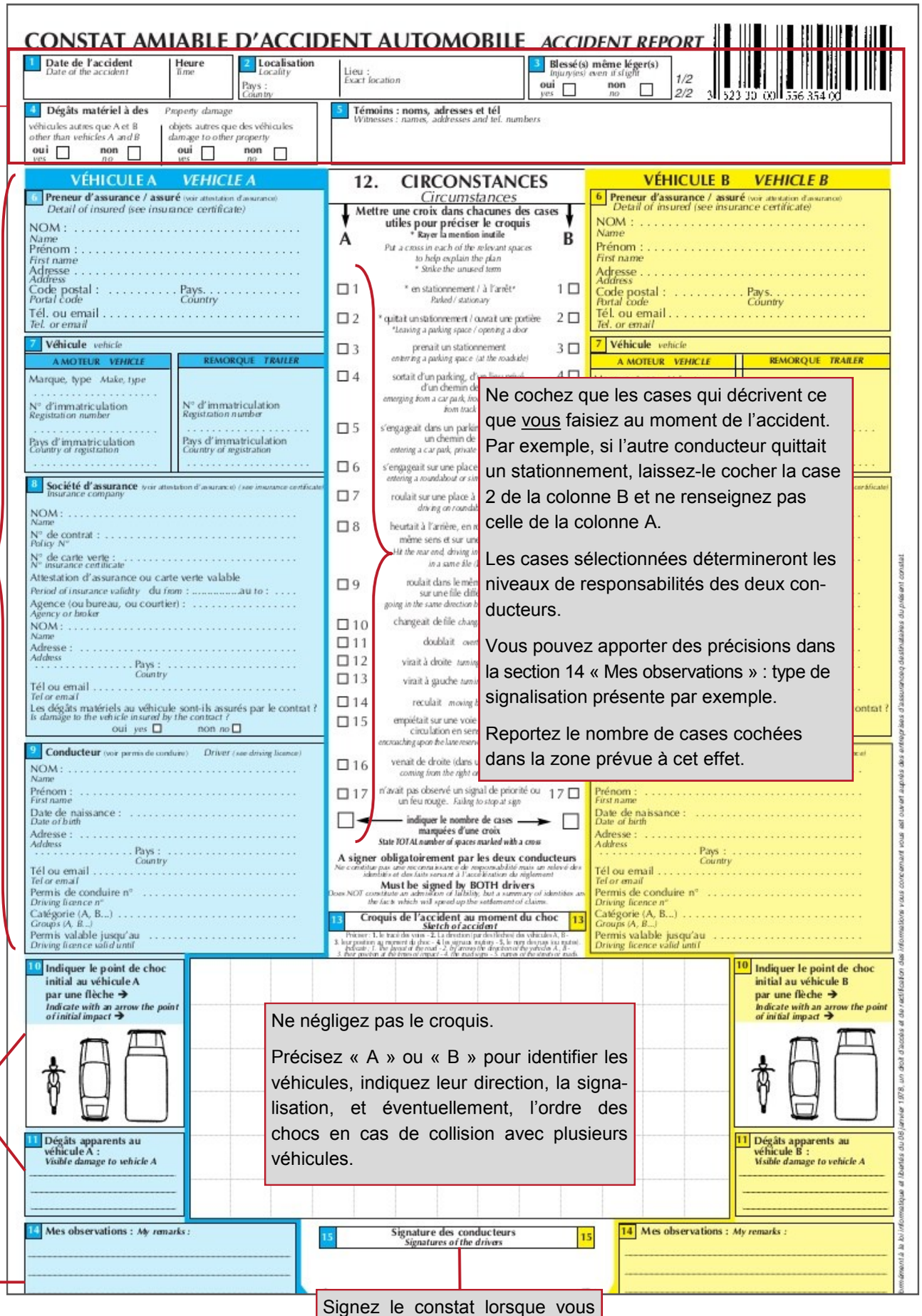

Ne cochez que les cases qui décrivent ce que vous faisiez au moment de l'accident. Par exemple, si l'autre conducteur quittait un stationnement, laissez-le cocher la case 2 de la colonne B et ne renseignez pas celle de la colonne A.

Les cases sélectionnées détermineront les niveaux de responsabilités des deux conducteurs.

Vous pouvez apporter des précisions dans la section 14 « Mes observations » : type de signalisation présente par exemple.

Reportez le nombre de cases cochées dans la zone prévue à cet effet.

Ne négligez pas le croquis.

Précisez « A » ou « B » pour identifier les véhicules, indiquez leur direction, la signalisation, et éventuellement, l'ordre des chocs en cas de collision avec plusieurs véhicules.

Signez le constat lorsque vous et le second conducteur avez renseigné toutes les zones nécessaires.